



HAL
open science

Zone d'aménagement différé contre “ zone à défendre ”. Analyse d'une lutte pour l'autonomie dans/de l'espace rural

Anne-Laure Pailloux

► To cite this version:

Anne-Laure Pailloux. Zone d'aménagement différé contre “ zone à défendre ”. Analyse d'une lutte pour l'autonomie dans/de l'espace rural. *Justice spatiale = Spatial justice*, 2015, *Droit au village*, 7, <http://www.jssj.org/article/zone-damenagement-differe-contre-zone-a-defendre-analyse-dune-lutte-pour-lautonomie-dansde-lespace-rural/>. halshs-01512404

HAL Id: halshs-01512404

<https://shs.hal.science/halshs-01512404v1>

Submitted on 22 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Zone d'aménagement différé contre « zone à défendre ». Analyse d'une lutte pour l'autonomie dans/de l'espace rural.

Anne-Laure Pailloux – Doctorante en géographie – Université Paris-Est Marne-la-Vallée – Lab'Urba – alpailloux@gmail.com

Résumés :

Cet article vise à interroger comment la résistance au projet d'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes, au nord de Nantes, par la mise en œuvre de pratiques collectives alternatives, se traduit par une recherche collective d'autonomie dans et de l'espace rural. Inscrite dans la catégorie militante des « grands projets inutiles et imposés », désignant des infrastructures et des réseaux (énergétiques, de transports ou de consommation) le plus souvent ruraux ou périurbains, cette lutte s'affirme aussi comme un « laboratoire d'expérimentations » (Ripoll, 2005a) labellisé par l'acronyme détourné de ZAD : « zone à défendre ». Dans un contexte de forte contrainte, on peut y observer des pratiques visant à redéfinir les usages de l'espace rural à partir de représentations spécifiques, en opposition avec celles dominantes de la privatisation et de la marchandisation des terres. Dans ce cadre, le « droit au village » sera compris comme la défense d'un espace rural autonome qui ne serait plus soumis aux logiques concurrentielles et prédatrices de l'urbanisation. Plutôt que de dégager la diversité des prises de position politique des opposantEs à l'aéroport, cette lutte sera étudiée au regard de l'un des positionnements présents chez les opposantEs, associant valorisation de pratiques alternatives et critique de l'urbanisation dans une logique de relocalisation : celui des militantEs pour la décroissance.

Mots clés : Décroissance, ZAD, « pratiques alternatives d'autonomie », appropriation, usages de l'espace.

Introduction

« *Là-bas, là-haut, on organise l'espace pour nous, sans nous, à une échelle insaisissable* »

(Des opposant-e-s, 2011)

En 2013, Camille publie au Passager clandestin le *Livre noir des grands projets inutiles*¹. Y sont référencés de nombreux projets que l'on qualifie usuellement de projets d'aménagement. Dans certains registres militants, depuis 2011, ils sont nommés « *grands projets inutiles imposés* »² (GPII). Cette nouvelle catégorie militante, récemment construite, désigne une grande diversité d'équipements (sportifs, commerciaux...) et d'infrastructures, notamment énergétiques (centrales nucléaires, lignes à très haute tension, barrages, centre d'enfouissement de déchets nucléaires, incinérateurs) et de transports rapides (lignes à grande vitesse, autoroutes, aéroports ou roades de contournement urbain).

L'opposition à ce type de projet n'est pas nouvelle mais semble aujourd'hui s'être imposée comme une « norme » (Subra, 2008 : 12). Si l'analyse géographique de ces conflits s'est développée (Charlier, 1999 ; Lecourt, 2003 ; Lolive, 1997 ; Melé, 2004, 2008 ; Ollivro, 1997 ; Pistre, 2010 ; Varlet, 1997), cela semble pouvoir s'expliquer par le fait que l'espace y est « à la fois le support du conflit et son enjeu » (Lecourt, 2002 : 18). Plus précisément, ces conflits mettent en jeu des logiques de confrontation d'usage et d'appropriation de l'espace, mais aussi des rapports divers à l'espace, ou représentations. Ces aspects peuvent être analysés à partir de luttes concrètes contre les GPII traduites par le détournement de l'acronyme aménageur ZAD, dont le sens passe de zone d'aménagement différé à « *zone à défendre* »³ ; en particulier à partir de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (encadré 1).

Encadré 1 : le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, un conflit ancien.

¹ CertainEs opposantEs au projet d'aéroport près de Notre-Dame-des-Landes se font appeler Camille, « nom d'emprunt permettant de préserver l'anonymat des opposantEs et de les protéger d'éventuelles poursuites judiciaires. L'usage du prénom Camille évite également l'apparition de "porte-parole charismatiques" » (Camille, 2013 : 111). Le procédé consistant à « dégenrer » ce texte, bien que partagé avec des militantEs de la ZAD qui l'utilisent sous d'autres formes, ne dépend pas de leur démarche mais est propre à l'auteure.

² Les termes en italiques entre guillemets sont des termes indigènes relevés dans des documents militants ou entendus sur le terrain. Ils sont indiqués comme tel uniquement lors de leur premier emploi.

³ Dans la suite de l'article, l'acronyme ZAD signifiera « zone à défendre ».

Le projet d'un aéroport pour le Grand Ouest (région nantaise et Bretagne) apparaît dans les années 1960, dans un contexte économique favorable mais surtout dans un contexte politique volontariste d'aménagement et de « rééquilibrage » du territoire français à partir de huit métropoles.

Le site du projet, choisi en 1971, se situe entre les bourgs de Notre-Dame-des-Landes et Vigneux-de-Bretagne. En 1972, l'opposition débute et se coordonne autour de l'ADECA (Association de Défense des Exploitants Concernés par l'Aéroport). La zone d'aménagement différé est décrétée par arrêté préfectoral en 1974. Elle s'étend au départ sur 1225 hectares. Elle se matérialise par l'interdiction d'installation de nouvelles exploitations agricoles du fait d'un droit de préemption concédé au Conseil général de Loire-Atlantique, lequel parvient ainsi à acquérir 870 hectares de terres entre 1974 et 1988 (Coordination des opposants, 2013).

Quand le projet émerge, cet espace rural est largement agricole – ce qui est toujours le cas – et les bourgs villageois n'ont pas encore commencé leur étalement. Mais surtout, ces terres sont marquées par le syndicalisme paysan, chrétien et « de gauche », un temps dominé par la Jeunesse agricole chrétienne (JAC). Ainsi, au début de l'année 1968, une figure locale de la résistance paysanne, Michel Tarin, participe avec Bernard Lambert, figure nationale, à la création de Paysans en lutte, devenu par la suite Paysans-travailleurs puis la Confédération paysanne, syndicat national d'opposition aux exploitants agricoles de la FNSEA et membre du réseau mondial Via Campesina (Oudin, 2012).

La reprise du projet en 2000 se concrétise en 2010 avec le choix du concessionnaire de l'Aéroport du Grand Ouest (AGO)⁴. En 2006, l'enquête publique recueille 67 % d'avis défavorables mais aboutit à un avis favorable des commissaires en charge (Kempf, 2014 : 26). En 2008, la déclaration d'utilité publique est publiée. La zone d'aménagement différé s'étend alors sur 1650 hectares. Aux procédures d'achat des terres et propriétés privées par Vinci suivent celles d'expropriation – elles ne sont à ce

⁴ Ce nom donné au futur aéroport est aussi le nom choisi par Vinci, concessionnaire qui obtint le marché en 2010 pour 55 ans dans le cadre d'un partenariat public-privé, pour nommer sa filiale chargée de la construction et de l'exploitation de l'aéroport. Dans la suite du texte, les références à l'AGO concerneront le nom du projet et non celui de cette filiale.

jour pas achevées – ainsi que des destructions. Cette fois encore, les « *paysanNEs* », comme la plupart se désignent, sont au cœur de l'opposition en occupant et cultivant leurs terres pendant que les nombreux recours en justice sont traités, mais aussi en protégeant de leurs tracteurs des habitations vouées à la destruction.

Une large mobilisation émerge en parallèle de la reprise du projet. Parmi les principales organisations d'opposition, on peut citer l'Association citoyenne des populations concernées par le projet d'aéroport (ACIPA), créée en 2000 ; la coordination des opposants, regroupant des soutiens divers (associations écologistes, partis politiques, syndicats, collectifs locaux et individus) depuis 2004 ; le Collectif d'élus doutant de la pertinence du projet (CéDpa) fondé en 2009 et le Collectif des organisations professionnelles agricoles indignées par le projet d'aéroport (COPAIN) créé en 2011.

En 2009, le Camp Action Climat, rassemblement écologiste autogéré, aboutit à une nouvelle dynamique : l'installation de celles et ceux que l'on dénommera plus tard les « *zadistes* ». Qu'ils.elles soient habitantEs pour quelques semaines ou plusieurs années, qu'ils.elles viennent résister aux expulsions et destructions de maisons, qu'ils.elles soient plus écologistes qu'anarchistes ou plus féministes qu'écologistes, les zadistes ont complété les différentes formes de résistance par une occupation matérielle de cet espace de bocage sous des formes d'habitat le plus souvent illégal (squat et auto-constructions à partir de matériaux de récupération).

Alors que la dimension locale des luttes contre les GPII est essentielle à prendre en compte – d'autant plus lorsqu'il s'organise autour d'une ZAD –, s'y restreindre fait courir le risque de les réduire à du *Nimby*⁵. L'argumentaire proposé par leurs opposantEs peut au contraire être analysé comme un processus de « montée en généralité » (Lolive, 1997) revendicatif et scalaire : la catégorie GPII tend à faire lien entre des projets isolés tout en orientant les revendications vers une critique globale du système économique actuel et de la société – la nôtre – qui le fait exister. Par

⁵ On peut définir le *Nimby* (*Not In My BackYard*) comme des mobilisations de voisinage pour la défense d'intérêts propres face à un projet d'aménagement contre lequel les habitantEs ne se seraient pas mobiliséEs s'il avait lieu ailleurs que dans leur espace de vie.

exemple, l'argumentation visant à définir les terres agricoles – dites « *nourricières* » ou « *vivrières* » – comme « *bien commun* », de surcroît vital, cherche à sortir de cette réduction. Ce processus « d'extension du bien commun » (Lafaye, Thevenot, 1993 : 503) fait ressortir l'enjeu de « l'intérêt général » trop souvent perçu comme contradictoire avec toute lutte « locale » – d'autant plus peut-être dans le cadre de l'aménagement du territoire qui s'est lui-même constitué, historiquement, comme répondant de l'intérêt général à l'échelle nationale. Pour Arthur Jobert, assimiler les conflits locaux à « des conflits de voisinage, [ou] à une montée des égoïsmes locaux et particuliers » relève d'un processus de « disqualification » (1998 : 91).

Ainsi, la question des échelles de la lutte comme de ses enjeux apparaît essentielle à prendre en compte dans le cas du projet d'aéroport du Grand Ouest – si bien qu'elle est déjà présente dans le nom qui lui a été donné. Elle permet de dégager plusieurs dynamiques de ce conflit : d'une part, une lutte pour l'appropriation de cet espace de ZAD et un conflit d'usage des terres pour en déterminer leur finalité ; d'autre part une lutte de catégorisation de l'espace et de son organisation – ou de son « aménagement » – liée à une lutte de représentations de l'espace rural et de ses rapports avec l'espace urbain. En effet, parmi les arguments en faveur du déplacement de l'aéroport de Nantes à la campagne se trouve la recherche d'attractivité de la métropole nantaise⁶. Dès lors, la question d'un rapport hiérarchique entre espace urbain et espace rural est posée, mettant en jeu des représentations différentes de l'espace rural qui sont mobilisées dans les discours tant par les promoteurs du projet que par leurs opposantEs. Le but de cet article est de montrer en quoi ces différentes dynamiques de lutte sont construites dans une visée d'« autonomie » et peuvent ainsi être comprises comme des tentatives de construction collective d'autonomie dans et de l'espace rural, par la pratique et par les discours. L'autonomie est définie ici comme la capacité collective, « [à savoir que l'on fait] ses lois [et à être] en mesure de les remettre explicitement en cause » (Castoriadis, 1996 : 195). Par analogie au « droit à la ville » compris, sans vouloir

⁶ Dans le quatrième chapitre de sa thèse, Michel Carrard étudie le rôle des infrastructures aéroportuaires dans la concurrence territoriale visant à asseoir la compétitivité et l'attractivité d'un territoire, en l'occurrence de la métropole nantaise (2009).

réduire la pensée d'Henri Lefebvre, comme l'('a) (auto)gestion de la ville par ses habitantEs, c'est-à-dire leur participation effective à toutes les décisions les concernant, le « droit au village » sera entendu comme la possibilité pour un collectif de s'approprier un espace de vie dans l'espace rural de manière à pouvoir en déterminer de manière autonome les usages en fonction de ses propres représentations.

Cette analyse est issue d'une enquête de longue durée au sein du collectif parisien pour la décroissance et de deux organisations politiques revendiquant la décroissance : le Mouvement des Objecteurs de Croissance (MOC) et le Parti Pour La Décroissance (PPLD). Cela m'a amenée à étudier leur participation en tant que soutien aux opposantEs du projet. Ainsi, le conflit de l'AGO n'a pas donné lieu à une enquête spécifique, mais plusieurs séquences d'observations directes ont été menées sur place depuis 2011 lors d'événements rassemblant des contestataires du projet. Dans ce cadre, il s'agissait, d'une part, d'échanger avec des opposantEs locaux.les pour comprendre les dynamiques concrètes de résistance ayant lieu sur la ZAD et, d'autre part, de suivre les évolutions des revendications – donc des prises de position politique – des opposantEs à l'aéroport par la collecte de divers documents militants et l'observation de débats. Par conséquent, il ne s'agit pas ici de proposer une analyse détaillée des pratiques quotidiennes des habitantEs de la ZAD mais d'en dégager quelques tendances à un moment donné : suite à la phase d'expulsion de l'automne 2012 et aux quelques mois, consécutifs, de présence policière. En outre, les discours analysés (encadré 2) n'ont pas de portée représentative des diverses sensibilités et positions politiques des opposantEs. Enfin, il me semble important de prévenir le lecteur que ce texte a été finalisé lors de l'été 2014, avant l'homicide d'un manifestant par les forces de l'ordre sur la ZAD du Testet dans le sud de la France, dans le cadre de l'opposition au barrage de Sivens (cf. le texte de P. Pelletier dans ce numéro). Il ne peut rendre compte des évolutions connues sur les ZAD depuis, qu'elles concernent le devenir des projets ou les violences dites « policières ».

Cet article s'inscrivant dans un travail de thèse sur les militantismes pour la décroissance, il se concentre sur ceux-ci, mobilisant certains de leurs argumentaires politiques et théoriques. Ils peuvent être considérés comme l'un des registres de la

« justification écologique » déployée contre les GPII : dénonciation de la modernité, du productivisme et du développement industriel, mais aussi « de la société technicienne et de son développement » (Lafaye, Thevenot, 1993 : 512). À partir de cette « grammaire », la pensée de la décroissance se donne à voir comme portant un nouvel « imaginaire social » (Castoriadis, 1996) dans lequel proximité, lenteur ou autonomie seraient valorisées au détriment de la mondialisation, la vitesse ou l'hétéronomie impliquée par le « système technicien » (Ellul, 2004)⁷.

Encadré 2 : liste des matériaux militants utilisés

- Matériaux produits par les opposantEs à l'AGO et aux GPII :

BELLEVUE (Ferme de), « Rester ferme ! », dans *Silence*, n° 413, Résister aux grands projets inutiles, 10-11, juin 2013.

CAMILLE, *Livre noir des grands projets inutiles*, Le Pré-Saint-Gervais : Le Passager clandestin, 2013.

COLLECTIF, « Charte de Tunis », adoptée le 29 mars 2013 lors du Forum Social Mondial de Tunis par le Forum contre les Grands Projets Inutiles Imposés, document en ligne.

COORDINATION, *ZAD partout. Zone à défendre à Notre-Dame-des-Landes, textes et images*, Montreuil : L'insomniaque, 2013.

COORDINATION DES OPPOSANTS AU PROJET D'AEROPORT, *Les arguments contre le projet d'aéroport de NDDL*, livret auto-édité, 2013.

LES NATURALISTES EN LUTTE, « L'usage des communs à NDDL d'hier à aujourd'hui », naturalistesenlutte.overblog.com, 24 juin 2014

DES OCCUPANT-E-S ENRAGE-E-S DE LA D81, « Ils nous mettent à la rue, on occupe la route », tract du 27 octobre 2012, dans *ZAD partout. Zone à défendre à Notre-Dame-des-Landes, textes et images*, Montreuil : L'insomniaque, 2013.

DES OPOSANT-E-S QUI ONT CHOISI DE VENIR VIVRE SUR PLACE, « Edito », *Lèse béton*, n° 2,

⁷ Henri Lefebvre n'était pas d'accord avec la définition de la société contemporaine comme une « société technicienne » (Ellul, 2004 [1977]). Pour lui, elle ne mettait pas assez en avant le rôle de l'urbanisation dans le processus de constitution de la société : « il est exact que la technique prend un caractère déterminant » (1968 : 95), mais « c'est dans et par la ville que la technique entre dans la société » (1968 : 98).

mars 2011.

RECLAIM THE ZAD, Appel à la « Manif' d'occupation contre l'aéroport et son monde ! pour l'accès à la terre ! » du 7 mai 2011, en ligne sur <http://reclaimthefields.org>.

- Matériaux produits par des promoteurs de l'AGO :

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES DE L'AEROPORT DE NOTRE-DAME-DES-LANDES, « Aéroport et développement territorial », en ligne sur <http://aeroport-grandouest.fr>, rubrique Prospective.

- Extraits de médias concernant la lutte contre l'AGO :

CHAUVEAU Flora, « Vivons l'instant présent », *Reporterre*, 8 juillet 2014.

COLLOMBIER Xavier, « L'inventaire du bestiaire et de la flore des naturalistes militants », *France 3*, 27 janvier 2014.

KEMPF, Hervé, « Une cause nationale », *Le Monde*, 21 octobre 2012.

KEMPF, Hervé, « Adieu Le Monde, vive Reporterre », *Reporterre*, 2 septembre 2013.

PORQUET, Jean-Luc, « Vive l'aéroport quatre étoiles ! », *Le Canard enchaîné*, novembre 2012.

- Ouvrage consacré à la lutte contre l'AGO :

KEMPF, Hervé, *Notre-Dame-des-Landes*, Paris : Seuil, 2014.

- Matériaux produits par des promoteurs et militantEs pour la décroissance :

CORNIL, Jean, LEGROS, Bernard, *La pertinence de l'escargot. En route vers la décroissance !*, Bordeaux : Sang de la Terre, 2013.

GRUCA, Philippe, « Non ! », dans LEPESANT, Michel, (dir.), *L'antiproduktivisme, un défi pour la gauche ?*, Lyon : Parangon, 141-152, 2013.

LAROCHE, Dominique, MONGEAU, Serge, SILVESTRO, Marco, « La décroissance en milieu rural. Des idées pour lancer la discussion », Pour le Mouvement québécois pour une décroissance conviviale (MQDC), en ligne sur <http://decroissance.qc.ca>, 2010.

1) La ZAD : une lutte d'appropriation de l'espace pour en déterminer ses usages

Selon la coordination des opposants il y avait, en 1973, 43 maisons sur le site de la ZAD. En octobre et novembre 2012, pendant l'« opération César » menée par les forces de l'ordre, 13 ont été détruites (6 avaient été détruites avant 2008 et une l'a été en janvier 2013) ainsi que plusieurs « *cabanes* » construites par les zadistes. Pendant cette opération, dont la référence symbolique ne peut qu'interpeller, l'enjeu pour les opposantEs présentEs n'était pas tant de s'approprier l'espace que d'empêcher les forces de l'ordre de le contrôler. Le vocabulaire utilisé tel qu'« *occupation policière* », alors que l'« *occupation* » de la ZAD par les zadistes est l'expression utilisée depuis 2009, permet de rendre compte de l'enjeu. Il s'agissait d'une lutte pour une « occupation exclusive et [un] contrôle de l'espace » (Ripoll, 2005b), qui a continué jusqu'à la fin de la présence sur la ZAD des forces de l'ordre. Or, cette finalité du conflit d'appropriation est à différencier d'une seconde, dominante en dehors des temps d'affrontements directs : une lutte pour un « usage autonome » de l'espace, pouvant mettre en jeu des « détournements » changeant provisoirement « la fonction ou la finalité » d'un « espace déjà approprié » (Ripoll, Veschambre, 2005). Ce type de lutte d'appropriation s'inscrit dans le long terme, et dépasse les limites temporelles du conflit. Des débats sur le devenir de la ZAD en cas d'abandon du projet ont lieu régulièrement lors des assemblées générales bimensuelles. Lors de la Foire à l'Autogestion 2013, à Montreuil, des opposantEs de l'AGO ont pu échanger avec leurs soutiens sur « l'avenir des terres et des habitant-e-s de la ZAD : quels projets, quelle gestion collective (statut juridique, exploitation) des terres dans l'éventuelle perspective de l'abandon du projet ? ». Entre contrôle, occupation et autonomie d'usage, il semble nécessaire de donner une image, bien qu'incomplète, des diverses finalités en jeu lors de la lutte d'appropriation de la ZAD.

« Ils nous mettent à la rue, on occupe la route » (Coordination, 2013 : 63)

À partir d'octobre 2012, l'un des carrefours principaux – donc stratégiques – de la ZAD et une route le desservant ont été fermés pendant plusieurs mois par les forces de l'ordre, créant « *une autre forme de pression* »⁸ sur les habitantEs et compromettant leur fonction d'axe de communication. Suite à la période d'expulsion,

⁸ Dans cette sous-partie, les termes en italiques et entre guillemets sont issus d'échanges avec des zadistes pendant l'été 2013.

les témoignages ont abondé et laissent ressortir le fait que la présence policière – qui continua pendant plusieurs mois après les expulsions – avait eu pour effet d’entraver la mobilité, rendant les parcours plus difficiles et fatigants. Les récits de détours forcés, à travers champs, gués improvisés et par-dessus barbelés pour vaches, rendent compte du rôle de l’occupation de l’espace et de son contrôle dans les luttes. Les cartes diffusées par les zadistes sont aussi révélatrices de cette lutte dynamique pour l’appropriation de l’espace. Le périmètre de la ZAD y est indiqué : c’est la seule indication non soumise à modification. Car entre octobre et décembre 2012, la mise à jour régulière des cartes permettait de montrer la dynamique des lieux, d’« *habité* » à « *expulsé* », d’« *expulsé* » à « *démoli* », mais aussi l’apparition de nouveaux lieux habités (illustration 1)⁹. Ainsi, lors de la « manifestation de réoccupation » le 17 novembre 2012, fut auto-construit un nouveau lieu collectif. Alors que, selon les sources, sept à quarante mille manifestantEs étaient présentEs pour une marche contre l’AGO à travers le bocage, certainEs ont pendant ce temps commencé la construction de cinq à six cabanes sur un terrain prêté par un paysan... dont il sera exproprié quelques jours plus tard (Coordination, 2013 : 124). Afin de protéger ce site, de nombreux tracteurs enchaînés entre eux l’ont encerclé pendant plusieurs jours. Ces nouvelles constructions étaient destinées à être un « *lieu collectif pour la lutte* », suite à la destruction de maisons squattées dont certaines jouaient ce rôle. La vocation de ce lieu à accueillir des soutiens pendant la période d’affrontements et à abriter les zadistes dont l’habitat avait été détruit, a évolué par la suite. Avec ses dortoirs, sa cuisine collective et sa grande salle de réunion, il deviendra le point d’accueil et d’hébergement privilégié des collectifs souhaitant organiser des semaines thématiques (atelier ou chantiers collectifs). Si on ne peut négliger l’importance de cet espace collectif, il ne remplace cependant pas le « centre de décision » de la ZAD, où se tiennent les assemblées générales de coordination.

⁹ Il conviendrait d’approfondir cette question de l’utilisation de cartes en tant qu’outil militant, constituant un détournement de son usage traditionnel qu’Yves Lacoste associait, hors de la sphère scientifique, aux États-majors (1976). Les symboles choisis ici pour illustrer les barricades et les espaces de contrôle policier sont révélateurs de cette subversion.

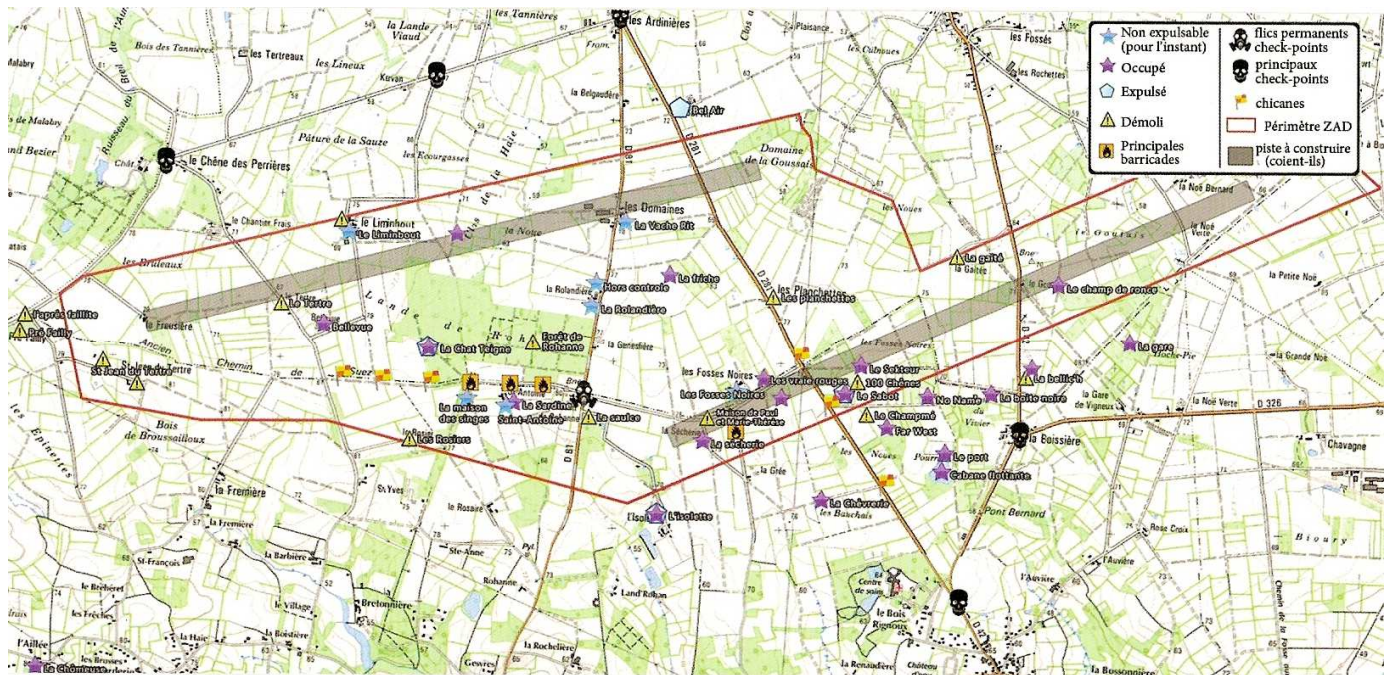


Illustration 1 : La carte, un outil militant. Etat de(s) l'occupation(s) en février 2013.
Carte postale obtenue en juin 2013.

Si la période singulière d'affrontements a été le moment de pratiques inédites et de remise en question du « sens commun » (dans son acception bourdieusienne proche de la notion de *doxa*), cela ne s'est pas arrêté une fois les forces de l'ordre parties. Ainsi, de longs débats ont eu lieu concernant l'usage de la route une fois ré-ouverte. Fallait-il lui rendre sa fonction ou lui en attribuer de nouvelles ? CertainEs proposèrent « sur ces routes que l'on traverse à toute vitesse, [de] prendre le temps d'échanger [des] idées et [des] initiatives pour cesser de courir tête baissée vers l'abîme » (Coordination, 2013 : 63). Ce « *lieu de passage* » fut entrecoupé de barricades, de tentes et de cabanes, devenant ainsi « *autant un lieu de vie qu'un lieu de lutte* ». La situation de contrainte créée par la fermeture de cette route par les forces de l'ordre était apparue pour certainEs comme l'opportunité d'en subvertir l'usage. Bien sûr, l'un des enjeux derrière ce débat était l'appropriation matérielle de la route, au sens de contrôle de l'espace. Sous forme de compromis, elle est depuis parcourue de « *chicanes* » – le passage y est possible, mais ralenti – pouvant rapidement être reformées en barricades (illustration 2).



Illustration 2 : Une barricade : entre lieu de vie et lieu de lutte.

Anne-Laure Pailloux. Août 2013.

Le « *carrefour libéré* » tel qu'il est nommé aujourd'hui, est quant à lui ponctuellement mais régulièrement marqué par un usage transgressif, puisque s'y tient « *toutes les semaines [...] le non-marché : c'est en gros un moment où les différents jardins, le fromage de Bellevue, le pain du fournil des Fosses noires et tout ça [se] retrouvent ici et voilà, pendant deux heures c'est un moment pour trouver à manger, croiser des gens... sur le carrefour* ». Ce lieu incarne ainsi, par son appropriation transgressive et le détournement de son usage normé, d'autres types d'usages « marginaux » ou « *alternatifs* » qui ont cours sur la ZAD au quotidien, que ce soit en termes de mode d'habiter (réfection de vieilles bâtisses, construction de cabanes), de mobilité (marche principalement), de production agricole (maraîchage, fabrication artisanale de pain,

participation aux travaux de la ferme avec des paysanNEs du COPAIN), d'échanges (récupération, troc, circuits courts) ou encore de toponymie¹⁰.

Un « droit aux pratiques alternatives d'autonomie » ?

Parmi ces pratiques, certaines sont rendues illégales par leur localisation sur la zone d'aménagement différé. C'est le cas de la culture des « *parcelles occupées* » par le collectif Sème ta ZAD ou par les paysanNEs du COPAIN aidés par des zadistes, notamment les 120 hectares autour de la ferme de Bellevue, au cœur de la ZAD. D'autres pratiques, quant à elles, sont partout illégales : l'occupation de logements vacants, la récupération et la réutilisation de semences paysannes, ou encore, en fonction des codes et des plans locaux d'urbanisme, l'installation d'« *habitat alternatif léger et mobile* ». Si l'illégalité n'est pas une condition, toutes ces pratiques sont labélisées par les militantEs pour la décroissance comme des « *alternatives concrètes* ». Constituées comme une catégorie d'action permettant d'« *être en cohérence* » avec ses idées, elles sont surtout des formes de légitimation garantissant l'identité militante « décroissante » (Mège, Pailloux, 2014). Parfois assimilées à des pratiques de « néo-ruraux », elles s'apparentent en fait à des pratiques de classes populaires, comme les « activités de bricolage, de recyclage, de récupération, qui mobilisent des savoir-faire en grande partie acquis hors du système de formation scolaire, dans l'expérience quotidienne du territoire » (Rosa Bonheur, 2014 : 131). Pour autant, ces pratiques « illégitimes » peuvent faire l'objet d'une réappropriation par des individus des classes moyennes et supérieures à capital culturel élevé selon un processus de « réhabilitation » (Coulangeon, 2004). La ZAD, marquée par ces pratiques populaires, semble parcourue d'individus appartenant à ces deux catégories sociales distinctes, sans pour autant être excluantes : l'une étant définie par son capital culturel (élevé) et l'autre par son capital économique (faible voire très faible).

¹⁰ La dénomination accompagne l'appropriation de lieux. Dans le contexte de la ZAD, la toponymie est chargée de sens : clins d'œil, références et détournements sont courants. Parmi de nombreux exemples, on peut citer Le Far Ouest, la Chat-teigne, le no TAV-erne, la barricade Bison Futé, la cabane collective Le communal ou le théâtre No name.

Depuis 2013, le Mouvement des objecteurs de croissance (MOC) met en avant une revendication demandant le « *droit aux pratiques alternatives d'autonomie* ». Par là, les militantEs pour la décroissance disent ne plus seulement vouloir défendre ces pratiques, les valoriser et y participer, mais aussi les légaliser. Le choix des termes a fait l'objet d'un débat au sein du MOC en juillet 2013 puisqu'ils allaient être imprimés sur une nouvelle banderole (qui fut par ailleurs inaugurée sur la ZAD) : pourquoi cette nouvelle expression « *pratiques alternatives d'autonomie* » plutôt que celle d'« *expérimentations minoritaires* », déjà éprouvée et permettant surtout de revendiquer un héritage politique – car « *l'expérimentation minoritaire c'est le mot du socialisme utopique* » ? À cet argument le collectif préféra le suivant, renvoyant à la dynamique sociale de ces pratiques : « *ce n'est pas expérimental puisque des gens le vivent tous les jours, ce sont des pratiques d'autonomie. [...] Excuse-moi mais je vois des précaires, ils ne s'amuse pas à expérimenter, ils essaient de vivre là où ils habitent* ».

Le deuxième aspect du débat concernait l'inscription dans le droit :

- « aujourd'hui pour l'habitat alternatif (par exemple les yourtes), le droit est le principal problème [...]. C'est l'opposition entre droit et alternative qu'on veut mettre en avant [...]. Ce qu'on veut mettre en avant c'est un droit à l'alternative. "Droit aux" : ça veut dire qu'elles existent déjà, qu'on veut qu'elles soient reconnues » (Pascal, retraité, aussi impliqué dans le collectif HALEM - pour l'habitat alternatif léger et mobile).
- « Obtenir le droit, ça c'est une vraie mesure de transition. [...] on n'hésite pas aussi à aller sur le terrain de la désobéissance non pas pour dire à bas la loi mais modifions la loi, changeons la loi [...] donc c'est quelque chose de très pragmatique cette revendication » (Hervé, enseignant).

Cependant, légaliser ces pratiques ne saurait faire consensus parmi les opposantEs à l'AGO, notamment du fait de leurs différents positionnements politiques par rapport à l'Etat. CertainEs habitantEs jugent cette situation d'illégalité « précieuse » et considèrent qu'une « régularisation » de cet espace impliquerait la destruction des cabanes voire la fin des « expérimentations » (Chauveau, 2014).

À partir de la question de l'appropriation d'un espace par des pratiques « alternatives », c'est bien la notion d'usage autonome de l'espace au quotidien qui ressort. C'est d'ailleurs l'appropriation collective, définie comme « usage autonome de l'espace », qu'Henri Lefebvre présente comme le « socle du droit à la ville » (Veschambre, 2005). Cependant, si le fait que les usages de l'espace soient décidés, sur place, de manière collective – ce qu'implique la définition de l'autonomie –, permet de les définir comme autonomes, cela ne doit pas faire oublier qu'ils s'inscrivent dans un espace contraint par son statut de zone d'aménagement différé. En effet, le projet d'AGO, on l'a vu, détermine règlementairement les types d'occupation du sol et les modes d'habiter et son encadrement policier modifie les mobilités ou encore impose le calendrier des aménageurs aux opposantEs. La lutte pour l'autonomie s'inscrit donc, au quotidien, dans des pratiques en opposition avec le cadre imposé par le projet, mais elle nécessite aussi la (re)valorisation des usages choisis par les occupantEs pour cet espace local, ce qui demande la construction et la diffusion de discours autonomes.

2. ZAD et GPII : une lutte de catégorisation et de représentation de l'espace

Lutter pour un « usage autonome » de la ZAD et de ses terres dans le cadre de ce conflit d'appropriation passe aussi par une lutte juridique, avec l'appui de contre-expertises. Dès lors, les argumentaires contradictoires concernant l'usage des terres donnent à voir des représentations différentes de l'espace, et notamment de l'espace rural. De même la lutte a aussi consisté à affirmer, sur le plan discursif, que la ZAD n'était pas un cas isolé mais partie prenante d'un réseau de GPII et soutenue à plus large échelle que localement.

La construction des catégories militantes GPII et ZAD

« ZAD... Rien de plus haïssable et froid que ce sigle – Zone d'aménagement différé – plaqué sur un bocage, depuis quelque bureau d'études, en janvier 1974. Il s'agissait, entre bureaucrates, d'effacer un territoire habité, aussi sèchement que l'on trace un plan sur une table d'architecte, pour y implanter un aéroport. Et cela, dans la certitude bornée qu'un peuple de terre et de chair consentirait à disparaître [...].

Tel fut, pour commencer, le sinistre contenu du sigle, et son avenir prévisible. Mais nombre d'habitants n'ont pas joué le rôle qui leur était réservé : à force de s'accrocher à ce qui les nourrissait, ils sont devenus des résistants, des hors-la-loi malgré eux. Ils ont élaboré un nouvel ancrage – choisi, celui-là.

Ancrage à la terre, au bocage et aux autres récalcitrants, armés d'une connaissance nouvelle et méthodique des enjeux, et d'une farouche obstination. Tous ces traits, se croisant, ont engendré un singulier tissu, à la fois creuset, refuge, lieu de combat et exigence d'une autre façon de vivre. [...]

Et plus il en arrivait, plus le sigle se vidait de sa signification première. À la place : des constructions, des amitiés, des moments de poésie pure, mais aussi des querelles internes pas toujours surmontées, des voix discordantes, des méfiances rentrées ; et tout cela a contribué – par le fait de rencontres incessantes, de paroles vives, de pratiques communes, de solidarité agissante face à l'ennemi commun – à constituer ce lieu comme Zone à défendre » (Coordination, 2013 : 4).



Illustrations 3 et 4 : Exemples d'affiches « ZAD partout ».

Source : zad-nadir.org

Catégoriser son espace de lutte et son espace de vie, pour en changer le sens et la finalité : ce travail militant, local pour la ZAD, supra-national pour les GPII, peut se comprendre comme une volonté de se réapproprier les enjeux de la lutte et d'en redéfinir les termes : « *défendre* » un espace contre un devenir « *inutile et imposé* ». Catégories indigènes, donc autonomes, ZAD et GPII s'opposent à « l'espace conçu » (Lefebvre, 2000), hétéronome, « celui des savants, des planificateurs, des urbanistes, des technocrates "découpeurs" et "agenceurs" » (Lefebvre, 2000 : 48). Cet espace conçu dont Lefebvre dresse la critique dans *Le Droit à la ville*, se matérialise pour les opposantEs aux GPII par des aménagements relevant de catégories militantes initialement différenciées (luttés anti-nucléaires, écologistes ou contre la « société de consommation » par exemple). Réunir ces luttes sous un même label, c'est les interpréter comme relevant d'une même mode de production de l'espace auquel les militantEs résistent. Mais c'est aussi affirmer que l'échelle de la lutte n'est pas à l'échelle de chacune de ces luttes, mais à une échelle qui les englobent toutes ; c'est « désenclaver » la lutte, exercer un « saut scalaire » (Ripoll, 2005a : 642) visant à construire la résistance comme supra-locale. Définir et imposer la catégorie de lutte et son échelle est un enjeu permanent qui implique un travail militant de recension, de mise en réseau et de communication, dont l'un des buts serait d'éviter – ou de minimiser – le nimbisme et le localisme, nouveaux écueils du militantisme que constituait avant eux le corporatisme. À partir du mouvement « *no TAV* » contre les lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV), dont la dynamique est particulièrement forte en Italie mais qui avait su se constituer comme une référence européenne, et à partir de la signature de la Charte d'Hendaye en 2010 par des associations et collectifs *no TAV* espagnols, français et italiens, la catégorie GPII s'est directement présentée comme un cadre de lutte d'abord européen, puis mondial. En effet, en 2012, le 2^{ème} forum européen contre les GPII eut lieu à Notre-Dame-des-Landes et, en 2013, une charte contre les GPII est adoptée au Forum social mondial de Tunis¹¹.

¹¹ La traduction anglaise de l'expression GPII a évolué au fil de ces rassemblements : "enforced useless major projects" en 2012, elle se fixe en 2013 avec l'acronyme UIMP mais vacille entre "useless" et "unnecessary": les 3^{ème} et 4^{ème} forum, à Stuttgart (Allemagne) en 2013 et Rosia Montana (Roumanie) 2014, ont été appelés "unnecessary imposed mega project". Je choisis ici, en anglais, l'expression

Ce travail de résistance aux « représentations de l'espace », définies par Lefebvre comme « l'espace dominant », a été complété par la catégorie ZAD, incarnant par des « pratiques spatiales » d'autres « espaces de représentation », c'est-à-dire « l'espace dominé, donc subi » (Lefebvre, 2000 : 48-49). Cette catégorie, intrinsèquement locale, est d'abord associée à la lutte de Notre-Dame-des-Landes, sans pour autant que l'opposition se limite à l'échelle locale. Elle est devenue « cause nationale » (Kempf, 2012) par ses comités de soutien¹², la mutualisation de matériaux militants (affiches, tracts, badges, etc.) et d'argumentaires permettant, comme par exemple lors de l'appel « *sème ta ZAD* » au printemps 2013, l'organisation d'événements similaires ailleurs en France. Le relais médiatique de certaines rédactions a joué également¹³. Enfin, la catégorie ZAD s'est diffusée en 2012 et 2013 par « *essaimage* » d'autres ZAD se constituant sur des sites destinés à accueillir des GPII, comme celle du Bois du Tronçay dans le Morvan ou celle de Décines, près de Lyon. À cette construction scalaire, mise en avant par le slogan « *ZAD partout* » (illustrations 3 et 4), ou « *ni ici ni ailleurs* », s'ajoute la montée en généralité symbolisée par cet autre slogan : « non à l'aéroport et à son monde » (illustration 5. Je souligne). Ce « monde », c'est celui des représentations dominantes de l'espace rural auxquelles les opposantEs confrontent des représentations antagonistes.

"useless and imposed mega projects" car c'est celle qui figure dans la charte de Tunis, texte constituée comme référence.

¹² En janvier 2013, on comptait plus de 80 comités de soutien dans diverses régions de France. Ceux-ci se sont largement constitués à partir d'octobre 2012, au moment des expulsions par les forces de l'ordre. Depuis, tous ne sont pas demeurés actifs.

¹³ Outre les médias autogérés de la ZAD dont la diffusion locale se fait sur la fréquence – piratée – des autoroutes gérées par Vinci, des médias alternatifs et écologiques participent à cette diffusion, proposant des suivis réguliers de la situation (*Reporterre*, *Bastamag*) ou des inventaires – français ou européens – des GPII (*Silence* et *Rue 89* mais aussi la revue *Mouvements*). Notons que parmi les journaux à grand tirage, seul *Le Monde*, par l'intermédiaire de son journaliste Hervé Kempf, fournissait un suivi régulier des événements. Ainsi, Kempf publiait le 21 octobre 2012, avant les représentantEs de partis politiques officiellement soutiens aux opposantEs à l'AGO, « Une Cause nationale », dans le but de stopper le silence qui régnait depuis cinq jours partout ailleurs qu'à Notre-Dame-des-Landes (le 16 octobre avait commencé l'opération d'expulsion massive des zadistes). Démissionnaire du *Monde* en septembre 2013, Hervé Kempf dénonce « la censure mise en œuvre par sa direction, qui m'a empêché de poursuivre dans ce journal enquêtes et reportages sur le dossier de Notre Dame des Landes », sur lequel il avait publié son premier article dès août 2009 (Kempf, 2013).



Illustration 5 : Affichage le long d'une route lors de la manifestation de réoccupation le 17 novembre 2012. Source : zad-nadir.org

« Tritons crété-e-s contre béton armé »¹⁴

Cette confrontation des rapports à la terre – ou représentations – est rendue visible par la bataille concernant la loi sur l'Eau (sous l'égide de la Directive européenne Cadre sur l'Eau protégeant notamment les zones humides dont fait partie plus de 90% de la ZAD), ainsi que par le jeu des compensations environnementales qu'elle implique. Le droit rend nécessaire, en cas de destruction d'un écosystème protégé, une « re-crétion ou restauration de zones humides à fonctionnalité et biodiversité équivalente » « sur une surface égale à au moins 200% de la surface supprimée » « dans le même bassin versant » (Coordination des opposants, 2013). Or, Vinci ne possédant pas le double de la superficie dédiée aux infrastructures aéroportuaires, cette mesure compensatoire serait « qualitative » : elle relèverait d'une « méthode expérimentale » instaurant un système de coefficients différents en fonction des « unités de compensation », dans le but de dépasser le problème du manque de terres disponibles (*ibid*). Elle reste cependant irréalisable pour nombre d'opposantEs, qui dénoncent la « création d'un nouveau marché, comme celui des droits carbone » (*ibid*). Plus largement, c'est l'usage marchand de l'espace réduit à un « sol » standard et interchangeable que dénoncent les opposantEs à l'AGO, usage permis par le système capitaliste, fondé sur la propriété privée lucrative et qui rend possible dans

¹⁴ Ce sous-titre est celui du site internet de référence de la ZAD : zad-nadir.org.

un certain cadre réglementaire la consommation d'espaces. Cela s'inscrit, selon un militant pour la décroissance, dans « la vision très classique du social-productivisme, où la nature constitue un réservoir sans fond dans lequel nous puisons sans relâche » (Cornil, Legros, 2013 : 18).

Ce sont donc deux conceptions de l'espace rural qui s'opposent : une logique marchande permettant de déplacer un écosystème, et une vision environnementale voire naturaliste, défendant un milieu singulier jugé de qualité pour sa valeur ou ses caractéristiques intrinsèques¹⁵. Affirmant l'impossibilité de reconstituer un écosystème, les « *Naturalistes en lutte* » ont répertorié la biodiversité présente sur la ZAD, tête de deux bassins versants où douze rivières prennent leur source, et bocage préservé avec 170 kilomètres de haies et 200 mares (Collombier, 2014). Leur contre-expertise a aussi recensé 130 espèces protégées, parmi lesquelles quatre sont concernées par la mesure compensatoire. Plus largement, ils reposent aussi, à l'instar d'autres militantEs, la question des communs (Naturalistes, 2014), ou « *biens communs* », en opposition à la « *privatisation* » de la terre et plus largement de l'espace rural. Cette opposition renvoie par ailleurs à celui de la « valeur d'échange » contre la « valeur d'usage » (Lefebvre, 2000). Ces arguments peuvent se décliner à partir d'autres oppositions binaires que l'on retrouve à ce « *carrefour des choix de société* » (illustration 6).

¹⁵ Si la lutte contre la marchandisation des terres et leur artificialisation – ou « *bétonisation* » – est partagée les opposantEs, il ne faudrait pas homogénéiser leurs sensibilités écologiques. De la même manière que si l'« *occupation policière* » de l'hiver 2012-2013 a renforcé la solidarité générale entre les opposantEs, les positionnements politiques restent variés.



Illustration 6 : Affichage présent sur le site du rassemblement des 3 et 4 août 2013 à Notre-Dame-des-Landes. Source : <http://spirale.attac.org>

La recherche d'autonomie semble aux prises avec une autre difficulté : alors que les « espaces de représentation » des opposantEs à l'AGO se concentrent sur l'espace rural, ses usages et leurs finalités, les « représentations de l'espace » dénoncées sont déterminées par « l'espace dominant, celui des centres de richesse et de pouvoir », en d'autres termes l'espace urbain (Lefebvre, 2000 : 61). L'autonomie dans l'espace rural passerait-elle, dès lors, par un changement de rapport à l'espace urbain ?

3) Vers un espace rural autonome ? Une lutte contre la domination urbaine

Dans leur analyse du projet de l'AGO, Jean Renard et Cécile Riolland-Juin relèvent que « ce sont deux conceptions du progrès et de l'avenir des territoires qui s'affrontent » (2013). En effet, par la production d'un discours autonome, appuyé sur des représentations – ou conceptions – de l'espace rural opposées aux visions capitaliste et productiviste qui en font des espaces marchands standardisés, spécialisés, si ce

n'est de simples sols à exploiter, les opposantEs à l'AGO et aux GPII dévoilent autant un autre rapport au monde – en tant que système dominant – qu'un autre rapport à l'espace. Dans ce cadre, ils s'inscrivent dans une remise en cause de la logique d'« urbanisation » centrale à la mondialisation néolibérale (Harvey, 2004). Finalement, dans cette critique de l'organisation de l'espace dominée par la ville, ne peut-on pas voir une remise en cause des échelles d'organisation, comme le proposent les militantEs pour la décroissance ?

Entre terre et Terre : lutter contre la domination urbaine

L'un des enjeux que révèle la montée en généralité des discours des opposantEs aux GPII est de savoir à qui sont destinés ces projets. Jean-Pierre Garnier note que l'AGO ne vise pas à (des)servir les espaces ruraux car il s'inscrit dans une dynamique d'attractivité placée au service de la métropole et de ses populations les plus qualifiées : « Qui doit-elle attirer [la ville de Nantes] ? Toujours les mêmes : les investisseurs d'une part, et la matière grise de l'autre. Autrement dit : les banquiers, les patrons de firme, les managers, les promoteurs, les cadres, les techniciens de rang supérieur. Il s'agit de dérouler le tapis rouge ou vert – développement urbain durable oblige – devant les exploiters et la petite bourgeoisie intellectuelle, grosse consommatrice d'événements "culturels" » (cité par Porquet, 2012). Cette lecture sociologique critique rejoint les arguments d'une lettre ouverte adressée au président Hollande intitulée « Rester ferme ! », dans laquelle les habitantEs de la Ferme de Bellevue donnent à voir l'effacement de l'espace rural au profit de logiques urbaines : « la ville est au centre de toutes les attentions, le développement économique, la vitesse, courir, voler, communiquer, voyager, et HOP !, plus besoin de manger, de se nourrir, de déguster » (Bellevue, 2013). La dénonciation de cette attraction urbaine s'appuie sur des argumentaires de promoteurs de l'AGO, tel le syndicat mixte d'études de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes qui affirme que « les territoires sont entrés dans une logique de compétition pour attirer les investissements ainsi que les événements porteurs d'image et de retombées économiques ». Plus qu'une infrastructure aéroportuaire, c'est cette logique que combattent les opposantEs. Ils ne se limitent pas à dénoncer la consommation de *leurs* terres, mais luttent contre

l'emprise des terres artificialisées sur les « *terres vivrières* » et contre la logique concurrentielle qui aboutit à l'« *accaparement* » de terres et de ressources, au Nord comme au Sud :

« De nombreux-ses paysan-ne-s en devenir cherchent à cultiver la terre dans des logiques critiques d'une industrie agro-alimentaire, synonyme d'exploitation économique mondialisée, de destructions environnementales, et de formatage gestionnaire de la société. Ceux/celles-ci font face à une somme d'obstacles. Un des problèmes majeurs est la difficulté d'accéder à des terres du fait du bétonnage, de la mainmise des agro-maîtres, et de la politique d'agrandissement constant des exploitations existantes.

De plus en plus de personnes et collectifs, notamment en ville, cherchent à trouver des moyens de se nourrir sur des bases locales et d'échanges directs ou à produire une partie de leur nourriture. Ce processus se trouve lui aussi entravé par les politiques agricoles, les formes actuelles d'urbanisation et l'accaparement des terres » (Reclaim the ZAD, 2011).

Cette critique de l'usage dominant des terres agricoles donne à voir toute l'hétéronomie qu'il implique. Ainsi, les revendications sont « simples » : pouvoir accéder à la terre pour la cultiver, et pouvoir « *cultiver la terre* » en dehors des logiques contestées... en fonction de ses propres logiques. Bref, retrouver une certaine autonomie paysanne mise à mal, entre autres, par les « *formes actuelles d'urbanisation* ».

Des espaces de vie « à échelle humaine »

Gagner en autonomie pourrait alors nécessiter, pour les espaces ruraux, de sortir de la sphère d'attractivité de la ville. Pour les militantEs pour la décroissance, la ville a matériellement dépassé ses limites écologiques – elle dépend au moins autant de la campagne qu'elle ne l'exploite – en plus d'avoir, politiquement, « sap[é] le contrôle des citoyens de base sur leur activité et leur vie quotidienne » (Gruca, 2013). C'est donc l'organisation de l'espace dans son ensemble, pensée depuis son institutionnalisation en France sous la forme d'« aménagement du territoire » à partir des métropoles (encadré 1), qui serait à remettre en cause. Dans une logique de « *relocalisation* », centrale à la pensée de la décroissance, reconsidérer l'échelle locale est essentiel pour une organisation de l'espace fondée sur le « *ménagement* » des terres et de leurs ressources. L'espace local étant par ailleurs le plus à même de permettre l'autonomie, comme le défendent ces auteurs vivant au Québec :

« affirmons au départ que pour nous, la décroissance conviviale est par définition une entreprise collective et que l'organisation politique de base que nous privilégions est la commune, aussi bien en ville qu'en région. Et dans ce modèle, nous considérons pour l'instant que les villes actuelles sont trop grandes et les villages souvent trop petits et dispersés. Donc un certain déplacement de la population de même qu'un fractionnement des villes seraient souhaitables, *si l'on veut arriver à des communes qui puissent être le plus autonomes et autosuffisantes possible*, imbriquées dans un réseau confédératif. Et pour ce faire, il s'agit de rendre les communes rurales plus attrayantes et plus accueillantes » (Laroche, Mongeau, Silvestro, 2010, je souligne).

À l'inverse des logiques d'attractivité métropolitaine, dont les ressorts sont économiques, ils proposent, parfois sous le terme « *désurbanisation* », de (re)valoriser l'espace rural et de s'organiser à l'échelle de la commune, garante de plus d'« *autonomie* ». C'est aussi ce que défend Philippe Gruca, spécialiste de la pensée de Günther Anders et directeur de la revue politique et théorique de la décroissance *Entropia*, quand il propose d'« enchâsser la société dans le quotidien » pour poser les bases d'un « monde à échelle humaine » (Gruca, 2013). Cette proposition invite à reconsidérer l'échelle d'organisation sociale et politique en reconsidérant la place de la « quotidienneté », « principal produit » de la société actuelle (Lefebvre, 1968 : 141). En effet, pour Lefebvre, « c'est à l'humble niveau du "quotidien" que se posent avec force et se résolvent, souvent avec violence, les "grands" problèmes » (Lefebvre, 1968 : 112).

En guise de conclusion...

Parmi les divers opposantEs aux GPll, qui luttent contre « ces projets [qui] s'inscrivent dans une logique de concurrence exacerbée entre les territoires et impliquent une fuite en avant vers toujours "plus grand, plus vite, plus coûteux, plus centralisateur" » (Collectif, 2013), c'est cet « humble niveau du "quotidien" » que les zadistes ont choisi. Dans un contexte de rapport au temps et à l'espace ultra-contrainant, imposé par la zone d'aménagement différencié et les logiques de la société dominante de l'« aéroport et son monde », les opposantEs, en développant des pratiques et des usages les plus autonomes possibles, semblent répondre aux propos tant prescriptifs

que descriptifs de Lefebvre qui affirmait, en 1968, qu'« aujourd'hui s'esquisse le dépassement de l'économisme [...]. Il s'agit d'un dépassement par et dans la pratique : d'un changement de pratique sociale » (2009 : 118). Ce dépassement correspondrait-il au passage des « zones à défendre » en « zones d'autonomie définitive » ? ou bien implique-t-il de « semer » des ZAD, partout y compris dans nos représentations ? En travaillant à sortir la campagne de sa subordination, tant matérielle qu'idéelle, à la ville par des pratiques, des usages et des discours autonomes, les opposantEs à l'AGO nous donnent à voir une tentative de droit au village, c'est-à-dire de construction d'un espace rural autonome.

A propos de l'auteur : Anne-Laure Pailloux est Doctorante en géographie – Université Paris-Est Marne-la-Vallée – Lab'Urba

Pour citer cet article : Anne Laure Pailloux, "Zone d'aménagement différé contre « zone à défendre ». Analyse d'une lutte pour l'autonomie dans/de l'espace rural" *justice spatiale | spatial justice*, n° 7 janvier 2015, <http://www.jssj.org>

Bibliographie

- CARRARD, Michel**, « L'impact de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes sur le devenir des relations entre Nantes et Rennes. Etude prospective à l'aide de la théorie de jeux », Rennes : Thèse de Doctorat, 2009.
- CASTORIADIS, Cornelius**, *La montée de l'insignifiance*, Paris : Seuil, 1996.
- CHARLIER, Bruno**, *La défense de l'environnement : entre espace et territoire*, Pau : Thèse de doctorat, 1999.
- COLLECTIF ROSA BONHEUR**, « Comment étudier les classes populaires aujourd'hui ? Une démarche d'ethnographie comparée », *Espaces et sociétés*, n° 156-157, 125-141, 2014.
- COULANGEON, Philippe**, « Classes sociales, pratiques culturelles et styles de vie : le modèle de la distinction est-il (vraiment) obsolète ? », *Sociologie et sociétés*, vol. 36, n° 1, 59-85, 2004.
- ELLUL, Jacques**, *Le système technicien*, Paris : Le Cherche midi, 2004 [1977].
- HARVEY David**, « L'urbanisation du capital », *Actuel Marx*, n° 35, 41-70, 2004.
- JOBERT, Arthur**, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, vol. 11, n° 42, 62-92, 1998.
- LACOSTE, Yves**, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris : La Découverte, 1976.
- LAFAYE, Claudette, THEVENOT, Laurent**, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, 34-4, 495-524, 1993.

- LECOURT, Arnaud**, « Une géographie des conflits associatifs liés à l'environnement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton », *ESO, Travaux et Documents*, n°18, 17-21, 2002.
- LECOURT, Arnaud**, « Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton », Rennes : Thèse de Doctorat, 2003.
- LEFEBVRE, Henri**, *La vie quotidienne dans le monde moderne*, Paris : Gallimard, 1968.
- LEFEBVRE, Henri**, *La production de l'espace*, Paris : Anthropos-Economica, 2000 [1974].
- LEFEBVRE, Henri**, *Le droit à la ville*, Paris : Anthropos-Economica, 2009 [1968].
- LOLIVE, Jacques**, « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, Vol. 10, n°39, 109-130, 1997.
- MEGE, Arnaud, PAILLOUX, Anne-Laure**, « Militer pour la décroissance : du discours militant à la réappropriation de l'espace local », *Géo-regards*, à paraître, 2014.
- MELE, Patrice**, « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale ? », in GARAT, Isabelle, SECHET, Raymonde, ZENEIDI, Djémila, (eds.), *Espaces en (trans)action*, Rennes : PUR, 239-250, 2008.
- MELE, Patrice, LARRUE, Corinne, ROSEMBERG, Muriel**, *Conflits et territoires*, Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2004.
- MORRIS, William**, *Comment pourrions-nous vivre*, Le Pré-Saint-Gervais : Le Passager clandestin, 2010.
- OLLIVRO, Jean F.**, « Les critères spatiaux, éléments primordiaux de la contestation à l'encontre du T.G.V. Méditerranée », *Annales de Géographie*, t. 106, n°593-594, 51-80, 1997.
- ODIN, Xavier**, « L'aéroport Notre-Dame-des-Landes : esquisse d'un système géopolitique », Saint-Denis : Mémoire de master, 168 p., 2012.
- PISTRE, Pierre**, « Mobilisation dans les campagnes toulousaines : conflit d'aménagement et tensions locales », *Espaces et sociétés*, n° 143, p. 151-169, 2010.
- RENARD, Jean, RIALLAND-JUIN, Cécile**, « Le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes : les rebonds d'un aménagement conflictuel », *Géocofluences*, 4 février 2013.
- RIPOLL, Fabrice**, « La dimension spatiale des mouvements sociaux. Essai sur la géographie et l'action collective dans la France contemporaine à partir des mouvements de "chômeurs" et "altermondialistes" », Caen : Thèse de Doctorat, 741 p., 2005a.
- RIPOLL, Fabrice**, « S'approprier l'espace... ou contester son appropriation ? Une vue des mouvements sociaux contemporains », *Norois*, n°195, 29-42, 2005b.
- RIPOLL, Fabrice, VESCHAMBRE, Vincent**, « L'appropriation de l'espace comme problématique. Introduction », *Norois*, n°195, 7-15, 2005.
- SUBRA, Philippe**, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris : Armand Colin, 2008.
- VARLET, Jean**, « Les grands aéroports internationaux français (Roissy, Orly, Satolas, Nice) : enjeux et retombées territoriales », *Annales de Géographie*, t. 106, n°593-594, 155-182, 1997.
- VESCHAMBRE, Vincent**, « La notion d'appropriation », *Norois*, n°195, 115-116, 2005.